

# FICHE D'INFORMATION DES VOLONTAIRES ENGAGES EN SERVICE CIVIQUE AU SEIN DU RESEAU UNIOOSS URIOPSS

## Droits du volontaire

### • Statut du volontaire

Le volontaire a un statut particulier différent de celui de bénévole et de salarié :

- l'indemnité n'est pas imposable au titre de l'impôt sur le revenu ;
- vous devez signer un contrat d'engagement avec la structure d'accueil ;
- la durée hebdomadaire de votre mission est comprise entre 24h et 35h ;
- vous avez le droit à 2 jours de congés par mois de service ; 3 jours si vous êtes mineur.e
- vous avez droit à une indemnité.

Détails : vous recevez une indemnité de 489,59€ par mois versée par l'Etat à laquelle vient s'ajouter une aide de 111.35€ versée par la structure d'accueil. Vous pouvez également toucher une bourse de 111.45€ par l'Etat en complément si vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active ou si vous êtes boursier de l'enseignement supérieur.

Votre statut de volontaire vous permet également d'accéder à un certain nombre d'offres avantageuses auprès des partenaires de l'Agence du Service Civique et des collectivités territoriales.

### • Accompagnement par un tuteur

Vous serez accompagné par un tuteur dans la structure d'accueil. Le tuteur vous accueillera dans la structure en vous présentant l'équipe, les locaux et en expliquant le déroulement de la mission. Il veillera au bon déroulement de votre mission grâce à des entretiens réguliers idéalement chaque semaine. Enfin le tuteur vous aidera à construire votre projet d'avenir tout au long de la mission.

### • Formation Civique et citoyenne

Dans le cadre de votre Service Civique, vous participerez à une formation civique et citoyenne gratuite. Cette formation comporte un volet pratique (prévention et secours civiques de niveau 1) et un volet théorique de deux jours portant sur les enjeux de citoyenneté.

Les heures mobilisées dans le cadre de ces journées de formation doivent être prises sur votre temps de mission et non sur votre temps libre.

### • Droits sociaux

Vous êtes couvert par le régime général de la sécurité sociale, c'est-à-dire qu'en cas de maladie, vos soins et médicaments sont remboursés. L'ensemble de la période de Service Civique est validé au titre de la retraite.

L'indemnité de Service Civique n'est pas prise en compte pour les prestations sociales. Dans le cas de l'allocation chômage, cette dernière est suspendue durant la mission.

Il est possible d'être étudiant ou salarié en même temps que l'on est volontaire à condition que les emplois du temps soient conciliables

En cas de maladie, les indemnités sont maintenues. La structure d'accueil pourra vous demander un certificat médical.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez consulter le guide à destination des volontaires sur le site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr) ou nous contacter.

Email : [service-civique@uniopss.asso.fr](mailto:service-civique@uniopss.asso.fr)

## Devoirs du volontaire

- Respect du règlement intérieur

Le volontaire doit respecter le règlement intérieur de la structure qui l'accueille.

- Réalisation de la mission

Le volontaire s'engage à réaliser la mission d'intérêt général qu'il a choisi. Il doit faire son possible pour atteindre les objectifs de la mission, c'est-à-dire être présent aux horaires convenus et réaliser les tâches décidées avec son tuteur.

Pour valider un Service Civique, le ou la volontaire doit effectuer 6 mois de mission minimum. En cas de rupture du contrat avant cette date, la mission ne sera pas validée et l'Agence du Service Civique ne sera pas en mesure de fournir une attestation de réalisation de Service Civique.

- Charte des valeurs de l'Agence du Service Civique

Je m'engage à ouvrir mon esprit, à remettre en question mes a priori et mes jugements en m'impliquant dans des échanges interculturels, intergénérationnels, intersociaux, laïques et interreligieux, afin de participer au renforcement de la cohésion sociale là où j'interviens

Par ma détermination et mon investissement, je cherche à développer le lien social en m'imprégnant des réalités qui m'entourent et en étant acteur d'un projet solidaire, dans le but de lutter contre les inégalités et l'isolement, quels que soient les publics et l'action entreprise.

J'ai la volonté d'apporter du changement, de la force et de l'espoir, autant pour les autres que pour moi-même, comme un tremplin pour nos parcours futurs et une opportunité pour la vie locale.

Mon investissement dans des actions participe à mon épanouissement personnel et à mon enrichissement, ainsi que celui des personnes touchées, tant sur le plan personnel que professionnel ou citoyen

Je crois aux vertus du respect, de l'écoute et de l'échange. Par la diversité des situations et des personnes rencontrées, j'apprends à la fois à partager mon savoir avec tous et à connaître de chacun. Je porte ces valeurs au quotidien avec énergie et conviction.

Je suis le premier acteur du Service Civique : je m'approprie ma mission en prenant des initiatives et je conçois cette étape de ma vie comme une période de réflexion et de construction d'un projet personnel. Mon engagement s'incarne dans des actions portées par des valeurs humanistes

En tant que volontaire, j'apporte une valeur ajoutée au projet dans lequel je suis impliqué. En retour, la structure d'accueil valorise ma contribution au projet collectif pendant toute la durée de ma mission. À l'issue du Service Civique, je chercherai à inscrire dans mon parcours futur les compétences acquises pendant ma mission.

En tant que citoyen acteur, je suis fier et conscient de saisir l'opportunité que me donne la société d'agir en faveur de son évolution et plus largement de l'intérêt général. Les valeurs fondamentales auxquelles j'adhère appartiennent à tout le monde et ne sont la propriété d'aucun pouvoir spécifique.

Je participe activement au lien entre volontaires, au partage et à la transmission des expériences et connaissances acquises collectivement. Je m'implique en faveur de la visibilité de mon statut et à la dynamique qui le protège, dans le but de défendre les valeurs du Service Civique.

Dans le cadre de ma mission, j'exerce les différentes activités en considérant l'intérêt commun avec la structure qui m'accueille. Mon engagement volontaire doit laisser une trace et me permettre d'évoluer ensuite auprès des autres.

J'ai conscience de la confiance que l'on m'accorde en tant que jeune volontaire en Service Civique. J'y accorde de l'importance en allant au bout de mes engagements, et en concrétisant au mieux les valeurs de cette charte.